
PASSERELLE B78 VERS PERMIS B

1. PRÉAMBULE

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg,
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes.

2. LES ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie de notre société que l'on soit jeune conducteur, en réinsertion, à mobilité réduite.

Un automobiliste doit avoir des connaissances. Elles portent :

- Sur la réglementation routière présentée comme une sorte de contrat raisonnable que les usagers des voies publiques doivent respecter, dans leur propre intérêt, pour que la circulation soit sûre ;
- Sur les capacités des conducteurs à connaître leurs limites affectées par diverses causes ;
- Sur les facteurs de risques et comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- Sur les autres usagers afin de connaître les particularités de leurs comportements, de comprendre l'aspect social de la conduite et d'adopter une éco-conduite ;
- Sur les routes et leur environnement afin de pouvoir s'adapter avec le minimum de risques aux diverses conditions de la circulation.

L'automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela il doit pouvoir anticiper. Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d'agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s'agit également d'une éducation à la formation qui permettra de développer chez l'automobiliste des attitudes favorables à la sécurité.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

 05 49 32 38 47

 autoecole@melioris.fr

 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z

la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

3. L'ORGANISME DE FORMATION

<p>Raison sociale : Melioris auto-Ecole</p> <p>Adresse : 74c rue de la verrerie 79000 NIORT</p> <p>Adresse électronique : autoecole@melioris.fr</p> <p>Téléphone : 05 49 32 38 47</p>	<p>Siret : 781 343 231 00192</p> <p>Agrément préfectoral : I 12 079 00010</p> <p>Code NAF : 8553Z</p> <p>Président de l'association : Patrick GIRAUD</p>
---	--

La liste des enseignants, des référents et leur qualification est affichée au sein de l'Auto-école.

4. LES PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum (sans limite d'âge)
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B 78 (boîte à embrayage automatique) depuis plus de 3 mois
- Avoir un permis en cours de validité

5. LE PUBLIC VISÉ

Melioris auto-école est au sein de Melioris Le Grand Feu, établissement de Soins de Suite et de Réadaptation spécialisées pour la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et des grands brûlés. Melioris Le Grand Feu peut établir une évaluation préalable par un médecin spécialiste de la situation de handicap au regard du projet de conduite automobile.

L'auto-école s'adresse à un public :

- En situation de handicap, physique ou cognitif si la commission du permis de conduire a statué, si le médecin agréé a identifié les aménagements ou les préconisations de conduite et si nos véhicules d'apprentissage sont adaptés ;
- En situation de handicap psychique ;
- En situation d'insertion et/ou de précarité et adressé par un référent social à l'auto-école.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

La commission d'admission étudie les demandes d'entrée des candidats et décide des attributions des places comme des exclusions. Les décisions sont basées entre autres, pour les entrées, sur le tableau de bord de suivi des candidats et pour les sorties, sur les articles du règlement intérieur.

Cette formation en particulier s'adresse aux apprenants qui sont déjà titulaires d'un permis B boîte automatique et qui souhaite obtenir un permis avec la mention boîte manuelle.

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique. L'écoute et l'adaptabilité, l'accueil, le respect, le bien-être, l'humanisme, le relationnel, l'expertise professionnelle et le partage, la pédagogie... sont les missions et valeurs qui animent et qui représentent nos établissements Melioris.

L'auto-école est engagée pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap, Estelle THIBAUD saura vous conseiller si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez participer à la formation.

6. LA DURÉE DE LA FORMATION

La formation a une durée de 7h minimum de théorie et de pratique.

7. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Il s'agit, pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, de faire lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

8. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les séances de formation sont planifiées et dispensées par un enseignant.

Séquence 1 : durée de 2 heures

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. Il doit aussi être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulations variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelles de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précipitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

 05 49 32 38 47

 autoecole@melioris.fr

 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z

9. ATTESTATION

A la fin de la formation, l'élève doit être capable de conduire une voiture à boîte de vitesses manuelle en sécurité. L'enseignant à la conduite et à la sécurité routière réalise avec l'élève un bilan concernant la formation. Si l'enseignant juge qu'à l'issue des 7 heures de formation il est nécessaire de rajouter des heures de formation, il se réserve donc le droit de ne pas établir l'attestation de fin de formation.

En effet, à la suite de ce bilan l'auto-école agréé délivre à l'élève une attestation de formation et effectue la demande du nouveau titre via ANTS. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif du permis de conduire correspondant.



Raison sociale de l'établissement : Auto-école Melioris

N° d'agrément : I 12 079 0001 0

N° SIREN ou SIRET : 781343231000192

Adresse : 74c rue de la Verrerie, 79000 Niort

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que

Norm :

Prénom(s) :

Né(e) le :

A :

Adresse :

○ Date de l'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :

○ N° du permis de conduire :

A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel.

Fait le

A

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'établissement :

Melioris Auto-école

74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

06 49 32 38 47

autoecole@melioris.fr

www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
Siret : 781 343 231 00192
Code NAF : 8553Z

Melioris Auto-école

74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

05 49 32 38 47

autoecole@melioris.fr

www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z

**La direction de Melioris auto-école est heureuse de vous accueillir
parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.**

Accueil et accessibilité des personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique.

Vous pouvez contacter notre référent Handicap :

Estelle THIBAUD

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

 05 49 32 38 47

 autoecole@melioris.fr

 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z